

Respecter les règles vitales

Résultats des contrôles sur les chantiers



suvapro

Sicher arbeiten

Christian Michel, Suva, secteur bâtiment et génie civil, Suva Lucerne
Journée de travail CFST (6.11.2013)

Communication - Instruction - Contrôle

1

Communication

Sensibilisation
Motivation



2

Instruction

Capacitation
et aide à l'entraide



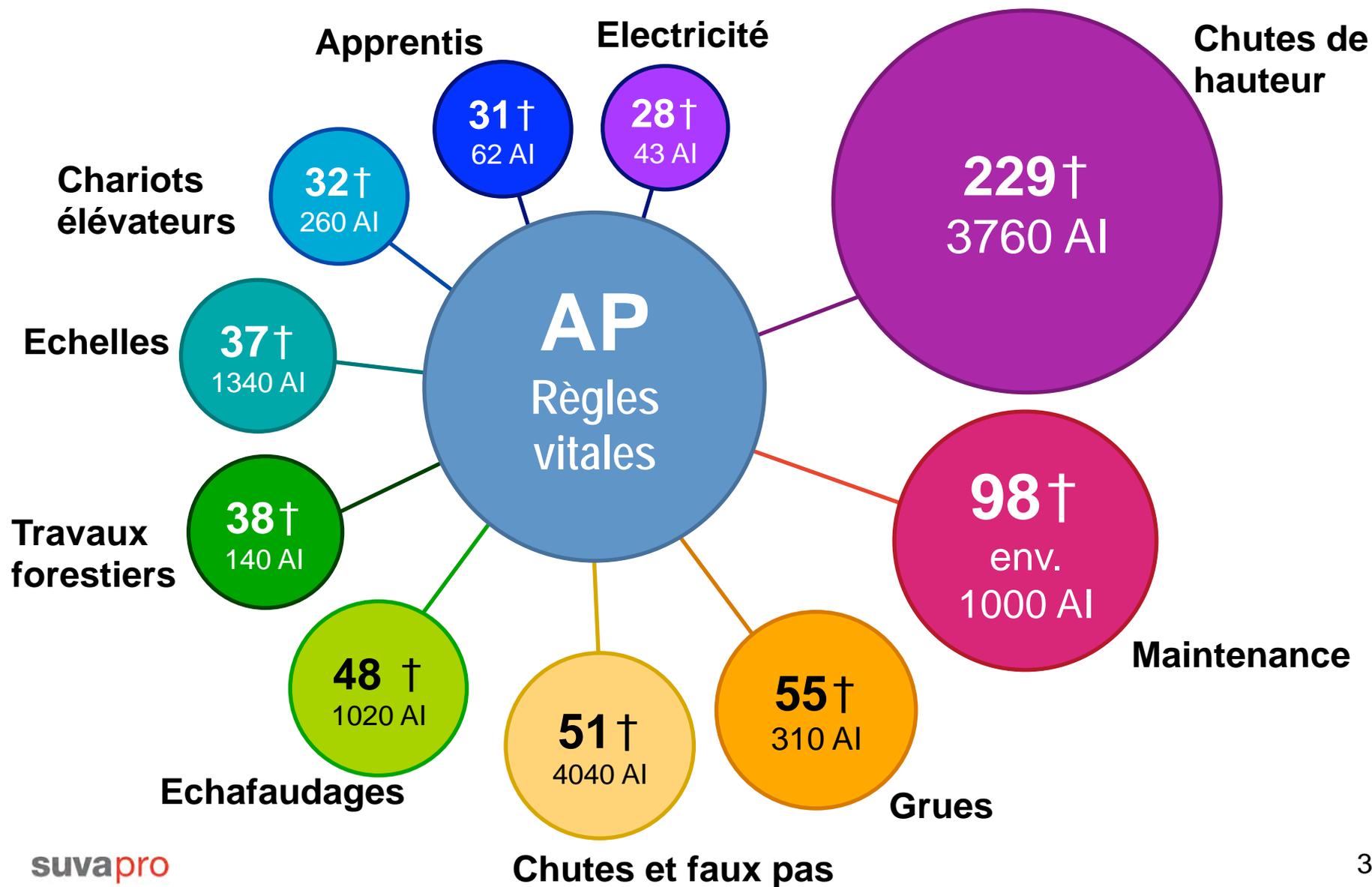
3

Contrôle

+ procédure
d'exécution



Objectifs de prévention prioritaires (10 ans)



Huit règles vitales pour la branche du bâtiment



Huit règles vitales pour
la branche du bâtiment

suvapro
Le travail en sécurité

1. Sécuriser les zones à risque de chute.
2. Sécuriser les ouvertures dans les dalles.
3. Elinguer correctement les charges.
4. Installer un échafaudage de façade.
5. Contrôler les échafaudages.
6. Installer des accès sûrs.
7. Porter les équipements de protection.
8. Sécuriser les fouilles et les terrassements.

Nous sécurisons les zones dangereuses dès 2 m de hauteur de chute.



Travailleur

- Ne jamais travailler à proximité d'une zone à risque de chute.
- Sécuriser la zone dangereuse.
- Éliminer les lacunes ou les annoncer au supérieur.



Supérieur

- Faire sécuriser les zones à risque de chute.
- Mettre le matériel à disposition.

Nous sécurisons les ouvertures dans les dalles.



Travailleur

- Sécuriser les ouvertures dans les dalles.
- Eliminer les lacunes ou les annoncer au supérieur.

Supérieur

- Contrôler régulièrement le chantier.
- Faire immédiatement éliminer les lacunes.

Nous utilisons les grues conformément aux prescriptions et nous élinguons les charges de manière sûre.



Travailleur

- Ne pas utiliser de grue sans permis de grutier.
- Ne pas élinguer de charge sans formation.

Supérieur

- Exiger le permis de grutier.
- Utiliser uniquement des grues contrôlées.
- Former les collaborateurs chargés de l'élingage.

Nous installons un échafaudage de façade dès 3 m de hauteur de chute.



Travailleur

- En l'absence d'échafaudage, pas de travaux en façade dès 3 m de hauteur de chute.
- Annoncer les lacunes au supérieur et avertir les personnes présentes.



Supérieur

- En l'absence d'échafaudage, stopper les travaux en façade.
- Exiger un échafaudage auprès du supérieur ou de la direction des travaux.

Nous contrôlons quotidiennement les échafaudages.



Travailleur

- Effectuer un contrôle visuel quotidien.
- N'utiliser que des échafaudages sûrs.
- Annoncer les lacunes au supérieur et avertir les personnes présentes.

Supérieur

- Faire éliminer les lacunes.
- Si la sécurité n'est plus garantie, stopper les travaux aux postes de travail concernés.

Nous installons des accès sûrs pour chaque poste de travail.



Travailleur

- N'utiliser que des accès sûrs.
- Annoncer les lacunes au supérieur et avertir les personnes présentes.

Supérieur

- Faire installer des accès sûrs.
- Mettre le matériel nécessaire à disposition.
- Faire immédiatement éliminer les lacunes.

Nous portons les équipements de protection individuelle.



Travailleur

- Apporter les EPI nécessaires pour travailler.
- Toujours porter les équipements de protection individuelle requis.



Supérieur

- Veiller à ce que les collaborateurs reçoivent les EPI requis.
- Vérifier qu'ils portent les EPI requis.
- Porter également les EPI requis (donner l'exemple).

Nous sécurisons les fouilles et les terrassements dès 1,5 m de profondeur.



Travailleur

- Ne jamais accéder dans une fouille ou un terrassement non sécurisé.
- Annoncer les lacunes au supérieur et avertir les personnes présentes.

Supérieur

- Faire sécuriser les fouilles et les terrassements avant qu'un collaborateur n'y accède.
- Veiller à ce que le matériel de sécurisation soit mis à disposition sur le chantier.
- Contrôler les fouilles et les terrassements.

Statistiques et conclusions

Zones contrôlées: 5

Chantiers contactés: 930

Avertissements: 205

Décisions (arrêt des travaux): 60

Conclusions

- Un contrôle de chantier sur cinq a révélé des lacunes graves!
- Un contrôle de chantier sur quinze a entraîné un arrêt des travaux!

Merci de votre attention!